



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**

Le Président
The President

**Mme la juge Tomoko Akane
Présidente de la Cour pénale internationale**

*Allocution d'ouverture prononcée à l'occasion de la 23^e session
de l'Assemblée des États parties*

2 décembre 2024
La Haye

Madame la Présidente de l'Assemblée des États parties,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs les représentants de la société civile,
Mesdames et Messieurs,

C'est un honneur pour moi de me présenter devant l'Assemblée des États parties. La Cour et les juges, au nombre desquels je compte, ne s'expriment qu'au moyen des décisions judiciaires qu'ils rendent. Cela étant dit, je suis devant vous aujourd'hui en une autre qualité. Je suis ici pour m'adresser à vous en tant que Présidente de la Cour, et au nom de la Cour, pour parler de la situation extraordinaire dans laquelle nous nous trouvons.

Dès le début de mon mandat en mars de cette année, le Vice-Président Aitala, la Vice-Présidente Alapini et moi-même avons promis d'œuvrer à la stabilité et au renforcement de la Cour ainsi qu'à sa capacité de rendre la justice d'une manière toujours plus équitable et efficace. Nous nous sommes engagés à faire de la Cour un environnement sûr dans lequel les abus et le harcèlement n'ont pas leur place et dans lequel chaque personne a la possibilité de contribuer à l'accomplissement de notre mandat tout en réalisant ses aspirations personnelles.

Les circonstances difficiles qui se sont matérialisées depuis ne font que renforcer notre détermination. Nous ne céderons jamais devant les mesures coercitives, les menaces, les actes de sabotage ou les outrages. La Cour, qui respecte le principe de la primauté du droit, continuera, sans peur ni faveur, d'œuvrer pour la justice et de défendre la dignité et les droits des victimes d'atrocités, tout en garantissant le plein respect des normes les plus élevées en matière de droits de la défense. Aujourd'hui, devant vous, j'en fais la promesse solennelle, au nom de toutes celles et tous ceux qui travaillent à la CPI.

*

Madame la Présidente,

Alors que les atrocités continuent de tourmenter l'humanité, la Cour est devenue de plus en plus pertinente. Nous répondons aux attentes des femmes et des hommes qui rêvaient d'une juridiction permanente, indépendante et impartiale depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ces deux dernières années en particulier, les activités de la Cour ont fait l'objet d'une attention politique accrue bien compréhensible.

La Cour a fait l'objet d'attaques visant à ébranler sa légitimité et sa capacité de rendre la justice et de traduire dans les faits le droit international et les droits fondamentaux. Elle a été la cible de mesures coercitives, de menaces, de pressions et d'actes de sabotage. Plusieurs responsables élus font l'objet de menaces graves et sont visés par des mandats d'arrêt émis par un membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU,

simplement pour s'être acquittés fidèlement et avec diligence de leur mandat judiciaire conformément aux textes fondamentaux de la Cour et au droit international. Deux autres mandats d'arrêt ont été récemment délivrés, comme indiqué dans la déclaration récemment publiée par la Présidence. La Cour est menacée de sanctions économiques draconiennes de la part d'institutions d'un autre membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, comme si elle était une organisation terroriste. Pareilles mesures porteraient rapidement atteinte aux activités de la Cour dans **toutes** les situations et affaires dont elle est saisie, et mettraient en danger son existence même. Nous rejetons fermement toute tentative visant à influencer sur l'indépendance et l'impartialité de la Cour. Nous rejetons résolument les efforts déployés pour politiser notre fonction. Nous nous sommes toujours conformés uniquement au droit et continuerons de le faire, quelles que soient les circonstances.

Il est affligeant que certains États et certaines personnes soient scandalisés lorsque des juges indépendants rendent des décisions fondées sur la preuve et le droit. Ce qui compte, ce n'est pas le messenger mais le message. Nous nous attendrions plutôt à ce que tous les États, et avant tout les États parties au Statut de Rome, ainsi que toutes les personnes, soient scandalisés par le fait que des comportements criminels, établis au regard de la norme juridique requise, aient été adoptés.

À cet instant précis, partout dans le monde, des millions d'innocents sont victimes d'atrocités inimaginables et de persécutions, vivent dans la misère, la violence, la peur et la terreur. Toutes les décisions de la Cour sont saturées de cette souffrance humaine. Si vous prenez la peine de lire entre les lignes, vous trouverez une infinité d'histoires de vies brisées, de douleurs et d'espoirs anéantis d'êtres humains comme nous, nos enfants, nos mères, nos pères, nos sœurs et nos frères. On peut être d'accord ou non avec nos décisions publiques. Mais je vous en conjure, écoutez le message, ne tirez pas sur le messenger.

La Cour est une institution judiciaire internationale. Comme l'a souligné une chambre dans une décision qu'elle a récemment rendue, en exerçant sa compétence à l'égard des violations les plus graves des valeurs, lois et principes internationaux, elle s'acquitte de fonctions qui sont conformes à l'intérêt général de la communauté internationale dans son ensemble et donc à l'intérêt de l'humanité. Le Statut définit clairement la portée de la compétence de la Cour et les règles qui régissent la procédure judiciaire. Dans ces limites, les juges agissent en toute indépendance et en toute impartialité.

*

Madame la Présidente,

Le personnel de la Cour est notre richesse. Mille personnes de 109 pays et d'origines diverses travaillent à la CPI. Leur intelligence, leur dévouement et leur passion pour

l'humanité, encore renforcés dans les circonstances extraordinaires actuelles, sont pour moi source d'une réconfortante fierté. Alors qu'une nouvelle génération de professionnels talentueux prend ses marques à la Cour, je regarde l'avenir de cette noble institution avec une solide confiance.

L'amélioration de la culture de travail à la Cour est une priorité majeure pour la branche judiciaire. Notre Présidence applique une politique de zéro tolérance pour le harcèlement et les comportements déplacés. Toute allégation formulée à l'encontre de juges a été prise très au sérieux et traitée de manière appropriée et en conformité avec le cadre juridique pertinent.

À l'instar de tous les juges de la Cour, j'ai entendu dans le cadre de mes fonctions judiciaires les voix des témoins et des victimes. Je ne peux pas oublier ce qu'une victime a répondu à la question de savoir pourquoi elle avait choisi de témoigner. Elle a déclaré : « J'espère que justice sera faite. Pourquoi ont-ils gâché ma vie comme ça ? Pourquoi ont-ils gâché la vie de mes enfants ? Je veux que justice soit faite ». Tel est, je pense, le sens le plus profond de notre travail : donner espoir et vérité à l'humanité souffrante.

*

Madame la Présidente,

Je tiens à remercier du fond du cœur la Présidence de cette Assemblée, vous-même, la Vice-Présidente Mme Kassangana et le Vice-Président M. Kanu, tous les États parties et toutes les entités, et avant tout les représentants de la société civile, qui ont encouragé et soutenu la Cour dans ces circonstances difficiles.

Je répéterai une fois encore que sans le soutien et la coopération inconditionnels des États, la Cour ne peut pas fonctionner. Je vais être très claire. Cette Cour n'est pas **notre** Cour. Et bien que, techniquement, elle soit fondée sur un traité, elle n'est pas non plus seulement **votre** Cour. C'est la Cour de vos peuples et de l'humanité tout entière. Lorsque vous soutenez la Cour et la cause de la justice pénale internationale, vous vous soutenez vous-mêmes et les valeurs sur lesquelles vos démocraties ont été érigées et reposent, ainsi que les principes qui unissent vos citoyens.

J'ai mentionné la menace existentielle que font peser des sanctions. Soyons honnête. Des sanctions et des mesures coercitives sélectives, cela n'existe pas. Si la Cour s'effondre, cela entraînera inévitablement l'effondrement de toutes les situations et de toutes les affaires. Les témoins, que la Cour s'est engagée à protéger, seront abandonnés. Les bureaux de pays ne seront plus entretenus. Les victimes, toutes situations confondues, n'auront plus ni recours ni espoir. Les responsables, élus ou non, vos propres citoyens et leurs familles subiront des conséquences terribles.

L'effondrement de la Cour signifierait l'effondrement de la primauté du droit au sein de la communauté internationale et marquerait la défaite finale de la lutte contre l'impunité. Les victimes ne pourraient plus obtenir justice. Pour nombre d'entre elles, un monde sans la CPI est inconcevable. J'ai un souvenir vif des paroles d'un témoin qui expliquait son choix de déposer : « Je sais que personne d'autre ne peut me défendre si ce n'est la justice, les juges. Seuls eux peuvent m'aider [...] car je souhaite qu'il n'arrive à personne d'autre ce qui m'est arrivé ». Si la Cour devait s'effondrer, nous décevrons les victimes et trahirions notre promesse de « plus jamais ça ».

*

Madame la Présidente,

La Cour a besoin d'un budget stable pour s'acquitter efficacement de son mandat et relever les défis actuels. Sans ressources suffisantes, elle ne sera pas en mesure de mener les procédures préliminaires, de première instance et d'appel, et de faire face à des menaces et des ingérences désormais quotidiennes. Dans son projet de budget-programme annuel, la Cour s'est attachée à expliquer en toute transparence et en toute honnêteté ses besoins judiciaires actuels.

La situation sans précédent à laquelle notre institution fait face a entraîné un changement d'orientation de son attitude en matière de sécurité. La Cour a déployé en interne des efforts significatifs pour renforcer sa sécurité, en étroite collaboration avec des partenaires externes et certains États. Elle est particulièrement reconnaissante aux Pays-Bas, l'État hôte, de son assistance sans faille, sur le plan tant politique que matériel. Leur engagement envers la Cour et la cause de la justice internationale est admirable. Cependant, nous avons respectueusement fait savoir à plusieurs occasions, en toute transparence, que nous jugeons insuffisantes les mesures de protection dont bénéficient actuellement certains responsables et la Cour. Nous demandons respectueusement que les mesures préventives de sécurité soient considérablement renforcées, et ce, de manière urgente.

La sécurité et la sérénité des responsables qui portent le fardeau et la responsabilité de décisions difficiles sont une condition préalable à l'existence même de la Cour, à son indépendance et à son impartialité.

Parallèlement, nous soulignons que la charge de protéger la Cour, sur le plan politique comme physique, doit être partagée par tous les États parties. Nous sommes gravement préoccupés de ce que toute réduction des ressources sollicitées à des fins de sécurité ait des répercussions dangereuses sur notre capacité d'assurer des opérations sûres et pérennes. Plus généralement, nous demandons respectueusement mais fermement aux États qui doivent encore régler leurs contributions pour 2024, y compris mon propre pays, de s'acquitter de leurs obligations financières et d'éviter

tout retard à l'avenir. De notre côté, nous respectons vos contribuables et nous nous engageons à dépenser de manière honnête et transparente ces ressources financières.

*

Madame la Présidente,

C'est avec plaisir que nous accueillons l'Arménie en tant qu'État partie au Statut de Rome. Nous accueillons également l'Ukraine, qui a déposé son instrument de ratification en octobre et deviendra un État partie le 1^{er} janvier 2025, portant le nombre d'États parties à 125 pour la première fois dans l'histoire de la Cour. Cela correspond approximativement aux deux-tiers de la communauté internationale, toutes régions confondues. La Cour continuera d'œuvrer en faveur de la ratification universelle et de l'application intégrale du Statut, en partenariat étroit avec les États et les organisations de la société civile, en gardant le souci de représentation proportionnelle de chaque région comme condition pour accroître la force de notre institution. Nous démontrons par notre indépendance, notre impartialité, notre résilience et notre sérieux qu'il vaut la peine de participer activement à la Cour.

La décision d'adhérer à la CPI est un engagement d'une importance extraordinaire. Ce n'est pas une promesse vide, car une telle décision se traduit par des obligations juridiques concrètes. Conformément au chapitre IX du Statut, les États ont l'obligation légale de coopérer avec la Cour. L'obligation d'arrestation et de remise des suspects est l'une des principales manifestations de ce devoir des États d'accomplir leur devoir et vise à permettre à la Cour de s'acquitter de son mandat.

Le nombre de mandats d'arrêt en attente d'exécution continue de croître, ce qui est préoccupant. Certains États parties hébergent sur leur territoire des personnes recherchées par la Cour. D'autres n'ont pas coopéré avec la Cour. Nous demandons respectueusement mais fermement aux États parties de satisfaire à leurs obligations au regard des textes, conformément aux engagements qu'ils ont pris en signant le Statut de Rome.

Le Statut donne la possibilité aux États de s'adresser à la Cour en cas de préoccupations liées à la coopération. Un dialogue constructif entre les États et la Cour à cet égard est essentiel. Pour être utile, il doit avoir lieu au bon moment et être mené de bonne foi. Il convient de rappeler que, conformément à l'article 119 du Statut, tout différend relatif aux fonctions judiciaires de la Cour est réglé par décision de la Cour. Nous attendons des États parties qu'ils respectent la prérogative de la Cour d'interpréter le droit, en tant qu'institution judiciaire, et qu'ils le fassent de manière systématique dans toutes les situations. Les appels publics à ignorer nos décisions et nos interprétations du droit sont de nature à saper la légitimité et la crédibilité de la Cour et, en fin de compte, à nuire à votre propre intérêt à ce que le droit international soit respecté et les atrocités prévenues et sanctionnées.

La coopération n'importe pas que pour la remise de suspects. Elle est également essentielle tout au long de la procédure, y compris lors la mise en liberté ou de la mise en liberté provisoire d'accusés ou de suspects détenus au quartier pénitentiaire de la CPI. Nous sommes conscients du lourd fardeau placé sur l'État hôte et nous exhortons les États parties à partager cette responsabilité avec les Pays-Bas.

*

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs les représentants de la société civile,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes à un tournant de l'histoire. Malheureusement, ce n'est pas de la rhétorique. Le droit international et la justice internationale sont menacés, tout comme l'avenir de l'humanité. La Cour pénale internationale continuera de s'acquitter du mandat qui est légalement le sien, en toute indépendance et en toute impartialité, sans céder à aucune ingérence extérieure.

À cet instant précis, d'innombrables civils innocents souffrent. Les conflits et les persécutions ravagent notre monde. La Cour n'est pas la seule solution à ces maux. Ce ne sont pas les tribunaux qui font les guerres, et ils ne peuvent pas non plus, seuls, ramener la paix. Ça, c'est la responsabilité des politiques.

La Cour a un mandat judiciaire, à savoir déterminer si des comportements donnés engagent la responsabilité individuelle pour des crimes internationaux. Nous sommes conscients de l'énorme responsabilité qui nous incombe, celle de faire respecter les principes du Statut de Rome et les règles de droit international qui érigent en infractions pénales les violations graves des normes fondamentales du droit international, protections essentielles de la paix et de la sécurité internationales ainsi que de la dignité humaine.

Mais nous n'y parviendrons pas seuls. Le danger pour la Cour touche à son existence même. Nous avons besoin de l'appui des représentants de la société civile de toutes les régions du monde. Nous avons besoin d'une Assemblée des États parties qui soit solide et résolue à défendre l'indépendance de la Cour et la primauté du droit international et des droits fondamentaux. L'avenir de la Cour est désormais entièrement entre vos mains. Si vous vous engagez, individuellement et collectivement, à respecter la promesse que vous avez faite à Rome, la Cour pourra continuer de donner à l'humanité le sentiment le plus indispensable qui soit : *l'espoir*.

Je vous remercie.

[fin]